

LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Soutien aux initiatives des acteurs locaux dans la construction et la réalisation de leur projet culturel de territoire.

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous souhaitez établir une feuille de route pour le développement de la culture au sein de votre territoire ? Fixer les enjeux, les objectifs, les moyens en lien avec d'autres politiques culturelles (patrimoine, lecture publique, pratiques artistiques amateurs, etc.), sociales, et dans le cadre d'une démarche globale ?

Description des prestations proposées

Conseil et appui méthodologique pour l'élaboration et le suivi de projets culturels de territoire, participation à la coordination méthodologique, en favorisant une démarche participative dans le respect des droits culturels.

Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation du Département pourrait être le suivant :

Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Premier contact téléphonique suivi d'un rendez-vous sur site.
- Information sur des éléments de cadrage (définition, méthodologies, initiatives existantes, etc.).
- Mise à disposition de documents ressources.
- Participation aux éventuelles réunions de travail de définition du projet.
- Rédaction d'une note de restitution.

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Participation à la réalisation d'un diagnostic avec formalisation de recommandations.
- Analyse sur l'opportunité du projet (moyens à mobiliser, maturité du territoire, bases existantes de coopération, etc.).
- Identification et mobilisation des acteurs pouvant être concernés.
- Conseils sur la recherche de prestataires et la rédaction du cahier des charges pour le recrutement d'un prestataire.
- Mise en relation avec des porteurs de projets similaires
- Accompagnement dans l'analyse des offres reçues avec avis sur la méthodologie proposée.
- Accompagnement à la structuration de la démarche (soutien à la mobilisation des partenaires à impliquer, accompagnement dans la formalisation du projet, etc.).
- Participation à la définition des grandes orientations stratégiques et des objectifs opérationnels.

Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle

- Accompagnement au suivi du projet - participation aux réunions organisées (comités techniques et/ou Copil) jusqu'à sa réalisation.
- Conseils et élaboration de préconisations sur le projet.
- Élaboration de pistes d'actions.
- Accompagnement dans la recherche de financements mobilisables.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée aux communes et leurs groupements.
- Niveau 1 à 3 : accompagnement gratuit.

CONTACT

Direction de la culture - Service développement culturel des territoires
02 33 05 98 36 ou 02 33 05 99 39 ou [formulaire de contact](#)